



Traité Ketouvat

Michna 6 - Chapitre 3

יְתוּמָה שְׁנֵתְאָרְסָה וְנִתְגַּרְשָׁה, רַבִּי אֶלְעָזָר אוֹמֵר, הַמְּפִתָּה פְּטוּר,
וְהַאֲוִיִּס חַיִּב:

Rabbi El'azar dit : celui qui séduit une orpheline fiancée, puis répudiée, est dispensé de payer une amende, celui qui viole est tenu de payer.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions